

Le ministre de la guerre a permis qu'à l'avenir, en cas de guerre, l'assistance volontaire puisse employer les hommes enrôlés dans le landsturm, pourvu qu'ils se soient mis en temps voulu à sa disposition. Mais il faut évidemment que les hommes qui sont mis à la disposition de l'assistance volontaire aient été formés pour la tâche qu'ils auront à remplir, avant la déclaration de guerre et avant la levée du landsturm.

L'enseignement théorique donné aux colonnes sanitaires a été complété par des exercices d'improvisation de secours. Des manœuvres plus considérables, qui ont été faites à Augsbourg, à Ratisbonne et dans le Palatinat, ont permis de constater les notables progrès réalisés par les colonnes.

A l'instigation de l'administration militaire, la préparation des lazarets de la Société a été poussée activement dans le Palatinat et la Franconie. Les comités locaux ont, sous ce rapport, obtenu des résultats très satisfaisants.

La fortune de la Société s'élevait, à la fin de l'année 1891, à la somme de 591,949 Mk. 58 pf. Les recettes se sont élevées à 43,694 Mk. 86 et les dépenses à 37,858 Mk. 80 pf.

DANEMARK

LA SOCIÉTÉ DANOISE EN 1891

Dans le courant de l'année, le Comité a reçu une invitation à prendre part à Leipzig à une « Exposition internationale de la Croix-Rouge, de fournitures d'armée, de matériel d'alimentation populaire, etc. » Comme nous n'avions point ici de matériel à exposer offrant quelque intérêt général, le Comité n'a pas cru devoir se rendre à cette invitation et se contentera d'en étudier les résultats lorsqu'on en publiera le rapport.

Les gouvernements signataires de la Convention de Genève, ainsi que tous les comités centraux de la Croix-Rouge, ont été invités à envoyer des délégués à la cinquième conférence de la

Croix-Rouge, ouverte à Rome le 21 avril de cette année. Nous nous sommes occupés spécialement de trois des questions proposées, savoir : 1^o celle de l'aménagement intérieur des lazarets transportables ; 2^o celle des mesures à prendre pour empêcher l'emploi abusif de l'emblème de la Croix-Rouge comme réclame, et 3^o celle du rôle de la Croix-Rouge dans les guerres maritimes. Comme nous l'avons déjà dit dans notre 14^{me} rapport annuel, cette dernière question fut soumise à une commission composée de M. le D^r Berg, médecin-inspecteur général de la marine, de M. Fugl, capitaine de vaisseau et du président de notre Société. Le rapport de cette commission ayant reçu l'approbation de M. le ministre de la marine, fut envoyé au Comité international de Genève, qui, à la conférence de Carlsruhe, avait été chargé de se mettre en rapport avec toutes les sociétés de la Croix-Rouge des pays possédant une marine militaire, afin de préparer, avec leur concours, un rapport général sur cette question.

Le Comité a reçu du ministère de la guerre l'approbation nécessaire pour établir un dépôt modèle pour les dons volontaires de la population, en temps de guerre. Le Comité est maintenant occupé à se procurer un assez grand nombre des objets principaux d'un tel dépôt, pour pouvoir en envoyer et faire exposer dans les villes où il y a des comités sectionnaires ou des délégués de la Société.

Les communications que nous avons faites au sujet de l'application de nos tableaux illustrés sur le traitement à faire subir aux noyés, pour les rappeler à la vie, ont appelé l'attention de plusieurs pays sur leur grande utilité. De Suisse, on nous a demandé des exemplaires avec la traduction du texte.

En 1891, il a été fait l'éducation de 12 élèves-infirmières à l'hôpital de la commune et à la Maternité. Dans le courant de l'année, 7 de celles-ci ont été reçues infirmières, 2 infirmières ont quitté le service pour d'autres vocations. Le nombre des infirmières étant, au 1^{er} janvier, de 45, à la fin de l'année la Société comptait donc 50 infirmières et 5 élèves.

La Société sectionnaire de Aarhus compte 12 infirmières de service et 2 élèves.

Cinq des infirmières de la Société et sept de celles de la Société sectionnaire ont fait du service dans les hôpitaux.

Les infirmières de notre Société ont, en 1891, fait 10,221 gardes

en 400 services, dont 313 à Copenhague et 87 en province et dans les environs.

La réduction pour les soins gratuits et à prix réduits, s'élevant à kr. 2755,50 öres, a été couverte au moyen des contributions du « Fidécimmis Classen », des « Legs Spannier », du fonds « Raben-Lavetzau » et de la « Caisse d'Épargne de Copenhague et des environs. »

Les cours de « Samaritains » ont été continués ; il en a été fait à Copenhague, Aarhus, Odense, Aalborg et Elsenour.

Le nombre des infirmières de province, dont la Société se charge de faire l'éducation, va toujours en augmentant. En 1891, de nouvelles élèves ont été envoyées de la paroisse de Fjele-Vinge, de Saxkjøbing, de la paroisse rurale de Saxkjøbing et de Assens.

Une des plus anciennes infirmières de la Société a fait, pour le compte de celle-ci, un voyage en Allemagne, où on lui a permis, avec la plus grande amabilité, de visiter plusieurs hôpitaux et cliniques, pour y étudier la manière dont on y soigne les malades et prépare l'éducation des infirmières. A son retour, elle a présenté un rapport sur les expériences qu'elle a faites dans son voyage.

Les recettes de la Société se sont élevées	
en 1891, à	Kr. 21.951 65
Les dépenses à	12.344 19
	<hr/>
Solde disponible.	Kr. 9.607 46
	<hr/>

La fortune de la Société s'élevait, au 1^{er} janvier 1892, à 32.407 kr. 40 ö.

A la suite de son rapport annuel, le Comité danois a publié un compte-rendu de la conférence de Rome, à laquelle il avait été représenté par son président, M. le lieutenant général C. A. F. Thomsen.